

VOTER N'EST PAS TOUT MAIS VOTER N'EST PAS RIEN !

Un projet pour les communes bruxelloises



Par Myriam Djegham,
Secrétaire fédérale du CIEP-MOC Bruxelles

La vague européenne de perte de confiance dans les institutions représentatives justifierait de profondes remises en question des partis au pouvoir pour (re)construire des parcelles de légitimité. Au lieu de cela, les pratiques de certains alimentent le rejet du monde politique. La crise de ces derniers mois en Belgique francophone en est un triste exemple.

C'est dans ce contexte que nous lançons notre campagne MOC pour les élections qui s'annoncent en 2018 puis en 2019. Il est pertinent de le faire dès maintenant, pour rappeler trois données essentielles. D'abord, que la politique consiste avant à tout élaborer et à mettre en œuvre un projet de société ; ensuite, que les partis n'ont pas tous le même projet, les mesures qu'ils appliquent étant parfois très éloignées de sa version initiale ; enfin, que les mobilisations sociales doivent peser de tout leur poids pour que la société de demain soit meilleure que celle d'aujourd'hui. La conscience critique et l'action intransigeante des travailleur-se-s avec et sans emploi est indispensable pour que les choses changent. Faisons toutes et tous de la politique, ne déléguons pas notre pouvoir à d'autres.

En octobre 2018, les élections communales auront lieu. Il s'agira quasiment d'un « premier tour » avant les régionales, les législatives et les européennes de mai ou juin 2019. Des majorités de droite s'installent à différents niveaux de pouvoir. Empêchons que cette tendance ne se reproduise au niveau communal.

Les niveaux de pouvoir sont imbriqués. Ils s'asphyxient l'un l'autre comme l'illustre la politique austéritaire, ou se renforcent si on prend le point de vue du grand patronat. Chaque niveau renvoyant la « faute » à l'autre alors que tous les mandataires ont une part de responsabilité et de courage politique à exercer non seulement en tant qu'élue-e-s dans une entité, mais aussi comme membres d'un parti œuvrant peut-être à d'autres niveaux de pouvoir. Comment accepter par exemple les jérémiades d'élue-e-s communales qui se plaignent d'un budget corseté alors que leur parti a approuvé le pacte budgétaire au niveau européen et qu'aucun ne remet en cause le paiement d'intérêts aux banques pour la dette publique ?

C'est à tous les niveaux de pouvoir qu'un projet politique de Gauche devrait se développer. Nous sommes très loin du compte. Les débats vont commencer sur le plan communal : aussi, sans se prétendre exhaustif, ce numéro tente-t-il de dresser des lignes conductrices d'un programme politique communal à travers certaines de ses compétences. Défi de taille, car dans le carcan budgétaire européen, avec une dette publique de 105% du PIB, comment mettre en œuvre des politiques de Gauche ? Ne faut-il pas des politiques qui osent sortir du cadre et rejettent la dictature de l'austérité ? Des « zones, hospitalières, hors austérité » ?

Ce Chou est une première étape dans un processus de débat, d'informations et de pressions que nous souhaitons mener dans plusieurs communes bruxelloises. Prenez contact avec nous si vous êtes intéressé-e-s à y participer dans votre commune.



LE CARCAN BUDGÉTAIRE AU NIVEAU COMMUNAL

Virginie de Romanet
Plateforme ACIDe et CADTM Belgique

L'appel de la plateforme ACIDe (Audit citoyen de la dette) créée en 2013 a été signé par de nombreux mouvements sociaux pour dénoncer les mesures d'austérité imposées en Belgique au prétexte de l'endettement suite aux sauvetages bancaires de 2008 et 2011. L'ACIDe se donne pour objectif l'analyse de l'endettement aux différents niveaux de pouvoir (fédéral, régional, communal) et la mise en avant d'alternatives pour contrer le discours habituel visant à justifier les coupes dans les dépenses publiques.

Les arguments et ce qu'ils cachent

Au motif que les populations européennes vivraient au-dessus de leurs moyens, les règles comptables européennes imposent un carcan budgétaire qui se traduit par le maintien du déficit public en deçà de 3% du PIB. A priori, cela semble tout à fait censé et judicieux de viser à équilibrer recettes et dépenses. Sauf que... ce sont toujours les mêmes dépenses qui sont remises en question et qui font les frais de cette politique. Qu'il s'agisse de dépenses des pensions, de chômage, de santé, d'éducation, de logement, etc.. En bref de dépenses sociales le discours est toujours le même : « ça coûte trop cher, l'État est trop généreux ». La logique est implacable, « il faut un ajustement budgétaire » pour diminuer la dette. Or depuis 2012 ce sont 50 milliards d'euros de mesures d'austérité qui ont été imposées en Belgique sans que la dette n'ait diminué¹.

Par contre pour les dépenses liées au paiement de la dette, on n'entend jamais la moindre remise en question. Et pourtant, il y aurait des économies à faire de ce côté-là ! En effet, la dette est la première dépense publique à hauteur d'environ 43 milliards d'euros par an dont environ 12 milliards d'intérêts. L'interdiction faite à la Banque centrale européenne de prêter aux États membres a entraîné pour la Belgique un surcoût de plus de 250 milliards d'euros depuis 25 ans. A cela, il faut ajouter une perte de recettes de 170 milliards de cadeaux fiscaux aux plus riches sur une période de dix ans et une dépense de plus de 30 milliards pour les sauvetages bancaires.

L'audit de la dette que promeut ACIDe vise à analyser l'endettement pour mettre à jour les dettes illégitimes qui n'ont pas profité à une partie population mais seulement à quelques privilégiés (grandes entreprises et particuliers fortunés) en vue de leur annulation. Ce qui permettrait de retrouver des marges de manœuvre ! Il faut se rendre compte que la dette des pouvoirs publics est bien plus qu'une question purement économique et financière. Il s'agit d'un prétexte et d'une arme qui permet aux créanciers de prendre le contrôle des entités endettées. Ce contrôle s'accompagne toujours d'un transfert massif de richesses en dehors du remboursement de la dette. Il se traduit par des coupes dans les services publics et une baisse des dépenses sociales, et ce désengagement des pouvoirs publics se traduit par la création de marchés pour des entreprises privées, qu'il

s'agisse d'une privatisation totale ou de la création de Partenariats public privé (PPP)², coûtant dans les deux cas plus cher au public.

Le volet comptable de l'affaire

En 2010, une nouvelle version du système européen des comptes (SEC) nationaux et régionaux est entrée en vigueur, qui s'applique à toutes les entités publiques européennes, dont les communes, y compris à des entités consolidées d'une commune dont tout ou partie du financement dépend de la commune : CPAS, service incendie, zone de police, ASBL, etc. Le problème n'est pas qu'il existe une norme comptable européenne, mais bien sa philosophie.

Le principe des droits et engagements constatés

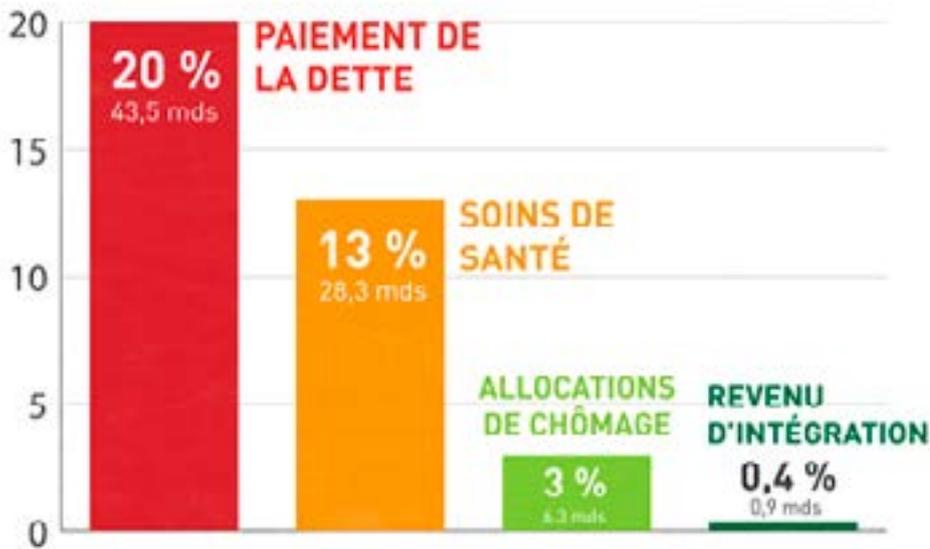
La norme SEC2010 - qui s'inscrit dans le prolongement de la norme SEC95 - comptabilise toutes les recettes et dépenses au moment où elles sont décidées et non au moment où l'argent rentre ou sort de la trésorerie. On appelle cela les « droits et engagements constatés ». Cette notion abolit la distinction entre des dépenses/recettes de fonctionnement où le flux monétaire entrant ou sortant a lieu dans l'année en cours et les dépenses/recettes d'investissements qui s'échelonnent sur plusieurs années par le biais de l'amortissement. Elle définit un solde budgétaire dont le déficit selon les critères de Maastricht ne doit pas dépasser 3% du PIB de l'entité en question et même un déficit structurel

¹ <http://www.auditcitoyen.be/belgique-60-milliards-dausterite-en-7-ans-pour-quels-resultats/>

² Dans le cadre des partenariats public privé le secteur privé consent un investissement important en échange de recettes très importantes garanties par l'État ou l'entité publique pendant de nombreuses années pour un coût final généralement équivalent à environ 3 fois le coût initial.



DÉPENSES DE L'ÉTAT 2015



Source : Banque Nationale de Belgique

ne dépassant pas 0,5% depuis l'adoption en 2012 du TSCG (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance).

Le propre des dépenses d'investissement est de permettre l'augmentation du patrimoine public qui est amorti sur plusieurs années. Or, avec la norme SEC2010, ces dépenses doivent être comptabilisées au cours de l'année où elles sont engagées, ce qui a pour conséquence directe de bloquer l'investissement. Or, la Belgique est déjà en sous-investissement depuis 25 ans³ et cela va énormément empirer les choses.

Le blocage des investissements publics et leurs conséquences

L'étude annuelle 2014 de Belfius portant sur les finances locales a ainsi fait état d'une baisse de 16,5% en 2013 et de 18,5% en 2014 des dépenses d'investissement des communes wallonnes avec un impact majeur sur le secteur de la construction. Pourtant

la dette de l'ensemble des communes du pays ne représente que 5% du total de la dette belge alors que leurs investissements publics représentent la moitié des investissements du pays. Tout cela a été finement élaboré par les tenants de la libéralisation qui s'abritent derrière des principes comptables supposément objectifs. Comme les besoins n'ont pas disparu par enchantement, ce sont alors la privatisation ou le recours aux partenariats publics-privés pour la construction d'hôpitaux, d'écoles, de logements sociaux ou communaux, etc. qui s'imposent. Une manne pour doper les partenariats public-privé ! Partout dans l'Union européenne, les pouvoirs locaux sont confrontés à cette situation ce qui a conduit le Parlement européen à adopter une résolution sur les effets des contraintes budgétaires sur les autorités régionales et locales. L'année suivante en décembre 2014, le Conseil des Communes et Régions d'Europe a appelé la Commission, le Conseil et le Parlement européens à revoir la norme SEC2010 pour « traiter

les dépenses d'investissement différemment des dépenses pour les coûts opérationnels ».

Il est important de préciser ici que nous soutenons évidemment la possibilité de réaliser des investissements d'envergure qui répondent à des besoins réels et améliorent la qualité de vie en particulier pour les catégories défavorisées, cela ne vaut pas pour des investissements de prestige (gares surdimensionnées – à Liège et Mons, deuxième stade de foot et troisième centre commercial en région de Bruxelles-Capitale) qui entraînent des coûts inutiles.

Selon le même principe qui prévaut pour les investissements, la norme SEC2010 a également un impact majeur sur la dette, celle de sortir le remboursement du capital (l'amortissement) des budgets et comptes de résultat. N'apparaissent alors dans ceux-ci que les intérêts. Par ce tour de passe-passe, la dette, première dépense de l'État (même au niveau de certaines communes) apparaît bien après dans l'ordre des dépenses ! Au niveau fédéral, il semble que ce sont environ 12 milliards au lieu d'environ 43 !

Le principe de la consolidation

La consolidation intègre les dettes d'organes liées aux communes (ou aux régions) comme les CPAS, les zones de police, certaines associations subsidiées... Cela fait augmenter ou diminuer la dette communale en fonction du déficit ou des excédents cumulés de ces organismes. S'ils ont des excédents,

³ Voir à ce sujet le dossier du Soir « Les investissements publics ont chuté de 50% en 25 ans » : <http://plus.lesoir.be/28833/article/2016-03-03/les-investissements-publics-ont-chute-de-50-en-25-ans>



ils ne peuvent les garder mais doivent les affecter au remboursement de la dette communale.

Un impact également sur les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont également affectées en raison d'une baisse des recettes. Par ailleurs, l'ensemble des communes du pays va perdre 884 millions d'euros entre 2016 et 2021 en raison du Tax Shift qui diminue la fiscalité sur le travail sous prétexte de créer de l'emploi. L'État fédéral qui transfère aux régions et communes une partie des recettes perçues au titre de l'impôt sur les personnes physiques diminuera donc sa contribution.

Une stratégie bien rodée

Il existe en Belgique francophone deux instances chargées du contrôle de l'équilibre budgétaire des pouvoirs locaux, ce sont le CRAC (Centre Régional d'Aide aux Communes) en région wallonne et le FRBRTC (Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales) qui octroient des prêts en échange de strictes conditionnalités qui restreignent fortement la marge de manœuvre des communes sous tutelle. Bien que fort peu connus, leur action n'est pas sans rappeler l'action de sinistre mémoire du FMI.

Quel moyen plus efficace que des coupes dans les dépenses pour octroyer des marchés au privé ? Christian Morrisson, haut fonctionnaire à l'OCDE (Organisation

de coopération et développement économique) donne dans un rapport de 1996 intitulé « La faisabilité politique de l'ajustement » des conseils aux gouvernements sur la manière d'appliquer des mesures d'austérité impopulaires pour éviter de déclencher des révoltes.

En voici pour terminer des extraits révélateurs :

« Une politique monétaire restrictive, des coupures brutales de l'investissement public ou une réduction des dépenses de fonctionnement ne font prendre aucun risque à un gouvernement. Cela ne signifie pas que ces mesures n'ont pas des conséquences économiques ou sociales négatives mais nous raisonnons ici en fonction d'un seul critère : minimiser les risques de troubles. (...) Un programme qui toucherait de façon égale tous les groupes (c'est-à-dire qui serait neutre du point de vue social) serait plus difficile à appliquer qu'un programme discriminatoire, faisant supporter l'ajustement à certains groupes et épargnant les autres pour qu'ils soutiennent le gouvernement. (...) Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse. On peut réduire, par exemple, les crédits de fonctionnement aux écoles ou aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle

de la qualité de l'enseignement et l'école peut progressivement et ponctuellement obtenir une contribution des familles ou supprimer telle activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population. » (pp. 16, 17 et 30 du rapport)

Les normes comptables européennes, loin de n'être qu'un simple outil comptable, revêtent la même signification politique que ce qu'évoque Morrisson : faire avaler la pilule de l'ajustement de manière à éviter les contestations et les explosions sociales. Tout en continuant à résister à ces normes étouffantes, il est important d'envisager aussi la possibilité d'y désobéir. Ces normes qui imposent chaque jour plus de carcan aux populations européennes, et les scandales récents concernant l'utilisation de l'argent public, montrent la nécessité de mettre notre nez dans les comptes publics et de développer un contrôle populaire et permanent de ceux-ci. A défaut, nous sommes voué.e.s à vivre des tunnels bruxellois à grande échelle...



Tout en continuant à résister à ces normes comptables et budgétaires étouffantes, il est important d'envisager aussi la possibilité d'y désobéir, et de développer un contrôle populaire et permanent des comptes publics.



Par Magali Verdier,
Responsable de Vie Féminine Bruxelles

MAIS QU'EST-CE QU'ELLES VEULENT ENCORE ?

Encore aujourd'hui, les femmes sont au four et au moulin. Elles débutent la journée en amenant les enfants à l'école avec pour certaines la peur que la police fasse une descente dans le tram et les envoie dans un centre fermé. Puis, elles font un détour pour emmener l'enfant malade chez le médecin, le déposent ensuite chez la grand-mère, pour aller travailler. Et hop à 17 heures, elles courent à l'école pour chercher les gosses. Elles passent le pas de porte de la maison, et c'est parti pour la deuxième journée de travail, cuisine, repassage, le balai, les devoirs des enfants, paiement des factures et plus rien dans le compte en banque ! Faut de place à l'école maternelle ou à la crèche, les femmes prennent en charge tout le travail du soin aux autres en oubliant de prendre soin d'elles-mêmes ! D'autres femmes doivent fuir leur domicile pour ne plus subir les violences de leur conjoint, mais là encore, pas de place dans un refuge, et celles qui n'ont pas de papiers n'y ont pas droit. D'autres femmes encore ne peuvent accéder à un emploi ou à l'école sans devoir retirer leur voile et sont, ce faisant, atteintes dans leur identité, leur droit à l'éducation et à un emploi, et donc à leur autonomie financière.

Par ailleurs, on le sait, les femmes subissent de plein fouet les mesures d'austérité : coupes budgétaires au sein des services publics (la dernière en date étant la suppression de nombreux bureaux du Secal pour le paiement de la pension alimentaire non réglé par le créancier), le détricotage de la Sécurité sociale (allocations d'insertion, réformes des pensions notamment). Les femmes continuent majoritairement de travailler à temps

partiel et sont très majoritaires parmi les familles monoparentales (80%). Rien de neuf, l'homme le plus pauvre de Belgique est une femme ! Les femmes continuent d'être plus précaires que les hommes. Ces quelques constats, parmi tant d'autres, montrent à quel point les femmes subissent toujours des violences patriarcales, racistes et capitalistes.

Face à ces constats, les élu-e-s locaux peuvent opter pour des priorités politiques qui favoriseront l'égalité entre les femmes et les hommes. En 2018, nous ne manquerons pas de leur rappeler qu'il est de leur devoir de contribuer à une société juste et égalitaire. Et face à la question : «mais qu'est-ce qu'elles veulent encore ?», nous répondons : «tout simplement l'égalité entre les femmes et les hommes».

Il existe des lois en Belgique (transposition de directives européennes) au niveau fédéral et régional visant à atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes. Citons plus particulièrement deux Ordonnances bruxelloises, l'une sur le «Gendermainstreaming» et l'autre sur le Budget Sensible au Genre (BSG) qui ont été successivement votées en 2014 et 2016. Le «gendermainstreaming» signifie qu'avant toute mise en place d'une politique publique, on doit analyser l'impact différencié sur les femmes et les hommes et prendre des mesures correctives pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes. A titre d'exemple, la suppression de certains transports en commun va davantage affecter les femmes car les hommes utilisent généralement davantage la voiture et moins les transports en

commun que les femmes, et passent moins de temps dans les transports qu'elles puisqu'ils ne font pas de trajets «zigzag» (domicile, travail, école, médecin, courses etc..). Une fois l'analyse effectuée, le gendermainstreaming suppose d'adopter des mesures correctives pour compenser les inégalités entre les hommes et les femmes. Qui dit politique publique dit budget. L'outil financier de la mise en place du gendermainstreaming est le Budget Sensible au Genre. Concrètement, les pouvoirs publics doivent analyser le budget en s'assurant que les moyens affectés à tel ou tel projet ou secteur favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes. Typiquement, si l'on regarde des budgets relatifs au sport dans les communes, on s'apercevra que davantage de moyens sont dédiés au football qu'aux activités sportives plus pratiquées par les filles ou les femmes. Bien que le gendermainstreaming ne soit pas encore transposé au niveau communal, il est attendu que les politiques communales agissent en cohérence avec le niveau régional et fédéral.

Compte tenu des inégalités structurelles entre les femmes et les hommes et du cadre législatif, nous rappellerons à nos élu-e-s que les politiques communales intègrent le gendermainstreaming et l'adoption du BSG dans l'ensemble de leurs politiques publiques. Plus particulièrement, nous souhaitons attirer l'attention des élu-es sur l'accueil de la petite enfance de 0 à 6 ans et les violences faites aux femmes.

En ce qui concerne la petite enfance, la Belgique a le devoir d'en faire une priorité en accord avec l'article 12





de la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes (CEDEF) qui exige une offre suffisante en places d'accueil pour la petite enfance. Malheureusement, force est de constater qu'aujourd'hui, il manque encore beaucoup de places. Le taux de couverture à Bruxelles est de 17 % avec des taux très variables en fonction des communes. Par exemple à Anderlecht, le taux de couverture est de 10% ! Nombreuses sont les femmes qui nous font part du fait qu'elles ne trouvent pas de place pour leur enfant à l'école maternelle (l'enseignement n'est obligatoire qu'à partir de 6 ans). Même si l'accueil de la petite enfance dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les communes peuvent être initiatrices de mesures favorisant l'ouverture de nombreuses places d'accueil par la construction d'infrastructures. Par ailleurs, le Ballon Rouge, service d'accueillantes d'enfants à domicile, nous rapporte que celles-ci sont souvent confrontées au refus de sociétés de logements sociaux (souvent liées au

pouvoir politique local) de pouvoir exercer leur métier, car il serait interdit d'exercer une profession au sein du logement. Outre le fait d'offrir moins de place d'accueil pour les enfants, ce refus affecte également l'autonomie financière des femmes qui souhaitent exercer ce métier.

En ce qui concerne les violences faites aux femmes (violences conjugales, violences sexuelles, mariages forcés, prostitution), la Belgique et ses entités fédérées sont supposées mettre en place les mesures prévues par le PAN (plan d'action national luttant contre les violences faites aux femmes à tous les niveaux de pouvoir). Elle est signataire de la CEDEF, qui fait des recommandations concernant la lutte contre les violences. Enfin, plus récemment, elle a ratifié en mars de 2016 la convention d'Istanbul qui établit des recommandations spécifiques en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et notamment vis-à-vis des femmes migrantes. Dans ce domaine, nous revendiquons que la police soit formée à recevoir

les plaintes des femmes. Nous exigeons que les victimes aient accès à des services facilitant leur rétablissement. Ces mesures doivent inclure si nécessaire des services tels que le conseil juridique et psychologique et faciliter l'accès aux plannings familiaux (art 20 de la convention d'Istanbul). Nous exigeons une meilleure formation, information et coordination des acteurs de proximité : le personnel de la police locale, les agents de quartier, les médecins conventionnés avec le CPAS ainsi que les assistants sociaux (art. 15 de la convention d'Istanbul). Leur rôle préventif doit être renforcé avec comme finalité la protection de toutes les femmes victimes de violences. Des programmes de sensibilisation doivent être élaborés en collaboration avec les organisations de femmes (art 13 de la convention d'Istanbul). Nous exigeons également l'accès à davantage de logements de transit pour les femmes victimes de violences n'ayant pas de place dans des refuges.

Les politiques communales doivent inclure le Gendermainstreaming et le budget sensible au genre, construire des infrastructures permettant l'ouverture de places d'accueil de la petite enfance, offrir les services nécessaires aux femmes victimes de violence et former les acteurs de proximité à les soutenir.



UNE CAMPAGNE POUR DES COMMUNES HOSPITALIÈRES



Par Gilles Maufroy
Animateur au CIEP-MOC Bruxelles

De Paris à Barcelone, en passant par Valence ou Lampedusa, des maires font entendre une voix dissonante par rapport aux politiques brutales de nos gouvernements contre les droits des migrant.e.s. Bien que les compétences soient fédérales, la question des migrations, des sans-papiers et de l'accueil des réfugié.e.s touche aussi de nombreuses communes.

Un comité local d'action syndicale (CLAS) de la CSC de la Région bruxelloise a pris une initiative d'interpellation communale, en parallèle avec une campagne du CNCND pour des communes hospitalières, c'est-à-dire accueillantes, solidaires et respectueuses des droits humains des personnes sans-papiers, migrantes et réfugiées. Par le vote d'une motion, ces communes s'engagent à améliorer l'information et l'accueil des

personnes migrantes, quel que soit leur statut, par exemple en facilitant les démarches de celles-ci. Ces communes choisissent de sensibiliser leur population aux questions migratoires, et d'améliorer concrètement l'accueil.

Le but est, entre autres, d'exercer une pression sur le gouvernement fédéral et la politique du tristement célèbre Théo Francken, ainsi que d'arriver à la promulgation d'un moratoire contre les expulsions de sans-papiers. Plusieurs niveaux de pouvoirs sont interpellés, avec des revendications et demandes concrètes pour les communes, qui disposent en effet d'une série de moyens pour améliorer la vie de ces citoyen.ne.s et faire respecter leurs droits. Voici quelques extraits de projets de motion qui pourraient nous inspirer :

« Mesdames et Messieurs les échevins,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Les citoyens, particulièrement interpellés par la situation de pauvreté, et par celle des migrants dans leurs communes, souhaitent que leurs communes s'engagent résolument dans la défense des droits humains quels que soient la nationalité ou le statut, et construisent un avenir commun dans lequel tous les habitants.es ont leur place.

Nous ne vous apprendrons rien en relevant ici que le changement climatique, les dictatures, la crise financière mondiale, et les guerres de par le monde engendrent des conséquences à chaque niveau de la société, à chaque niveau de pouvoir, à chaque niveau de compétences.

Sur le plan fédéral, le gouvernement a adopté, ces derniers mois, toute une série de mesures destinées à limiter l'accès de nos frontières aux « réfugiés » de toutes sortes (économique, de guerre, climatique, ...). (...) Injustes, dans leur principe, parce que pénalisantes pour les personnes les plus vulnérables, avec des conséquences non négligeables sur la santé publique, le niveau de vie, l'emploi, le logement. Inefficaces, parce que non créatrices de bien-être social. Dangereuses pour l'ensemble de travailleurs, parce que poussant des personnes précarisées par l'absence ou la temporalité de leur statut à accepter un emploi à n'importe quelles conditions, devenant des salariés, plus « compétitifs » que d'autres travailleurs jusque-là mieux rémunérés qui, à leur tour, deviendront des « chômeurs-ses » ou « bénéficiaires du RIS ». Sans oublier le poids que représentent les modalités de dévolution de l'aide médicale urgente par le CPAS.

Nous souhaitons que vous exprimiez l'indignation des habitants et que vous adoptiez des aménagements.

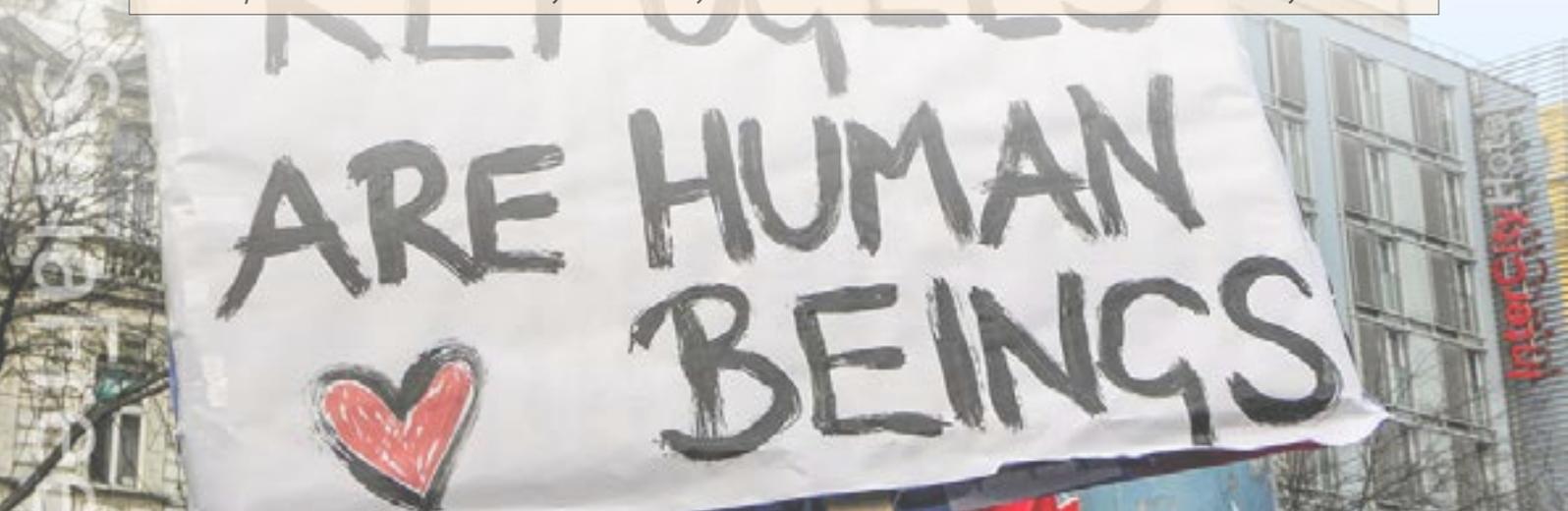
1. Au niveau du logement, une proposition de loi sur les squats, visant également les occupations de sans-papiers tendent à fragiliser encore davantage les conditions de vie des sans-papiers. Nous demandons de faciliter l'accès aux logements vides via les contrats de bail précaires.
2. Aide médicale urgente (AMU) : accès inégal aux soins de santé pour les sans-papiers. Au niveau communal, nous demandons que le CPAS et la commune s'engagent à :
 - Renforcer l'accès à une AMU de qualité qui inclut le remboursement de soins dentaires et ophtalmologiques non couverts par l'INAMI ;
 - Permettre aux sans-papiers n'ayant pas de domicile fixe d'accéder à l'AMU via une adresse de référence d'une association ou du CPAS (sur base de la procédure existante pour les sans-abris ayant un titre de séjour régulier) ;



- Dans le cas d'un besoin urgent de soin (soin curatif), garantir l'accès au soin avec une procédure rapide et simplifiée : soit procédure d'enquête et vérification de l'adresse dans les trois jours, soit procédure complète par après ;
 - diffuser au réseau médical, au CPAS et auprès des citoyens les campagnes de prévention et rédiger des brochures sur l'accès à la santé, diffusées aux guichets de la commune
 - rédiger des flyers en plusieurs langues ou adaptés à des personnes maîtrisant mal le français/néerlandais
3. Accès égal à l'administration publique : le transfert des compétences aux Régions, notamment en matière d'emploi, impacte les communes où les ressortissant.e.s des pays-tiers viennent introduire une demande de prolongation de titre de séjour ou viennent chercher leur permis de travail. Nous demandons aux communes de s'engager à :
- offrir des guichets, fonctionnaires et plages horaires en suffisance
 - accueillir les étrangers en personne et ne pas leur imposer une prise de rdv par e-mail
 - communiquer une information correcte, accessible et spontanée sur les procédures de séjour, de mariage/cohabitation légale, d'accès à la nationalité, sur les services existants au sein de la commune
 - faciliter l'utilisation de l'interprétariat social
 - veiller au respect des délais légaux fixés (...)
4. Accès égal à l'emploi pour les personnes munies d'un permis de travail B (art.60/61)
5. En outre, nous appelons au débat et à une prise en considération supérieure des familles sans papiers avec enfants. Les communes doivent contribuer aux dispositions relatives des droits de l'enfant sans discrimination aucune. Ils ne peuvent en aucun cas être exclus, expulsés ou chassés dans les transports en commun. Le droit à vivre en famille, constitutionnel, ne peut être brisé.
6. Au sujet des rafles : en Belgique, en particulier à Bruxelles, sous l'excuse de la lutte contre le terrorisme, on a assisté à l'adoption de nombreuses mesures liberticides qui ont mené notamment à la répression et à l'expulsion de sans-papiers. (...) Les communes ne peuvent en aucun cas collaborer à la réduction des droits humains consacrés dans les conventions du droit européen, international et dans notre Constitution. Les fonctionnaires responsables doivent pouvoir refuser de collaborer à la mise en œuvre des rafles. (...) »

Cette liste est loin d'être exhaustive évidemment, on peut également citer les mesures pour lesquelles les communes pourraient faire pression sur d'autres niveaux de pouvoir, comme celles visant à créer des sanctuaires autour desquels aucune arrestation de personnes sans-papiers n'est autorisée (lieux d'occupation, écoles, lieux de culte, transports en commun...), ou encore la délivrance d'un titre de séjour aux travailleur.se.s sans papiers pour leur permettre de porter plainte dans le cadre de la directive sanctions transposée dans le droit belge. On le voit bien en parcourant ces revendications : la lutte pour des droits égaux pour tou.te.s, et contre le racisme d'Etat et l'Europe forteresse, passe aussi par nos communes.

Les communes hospitalières s'engageront à faciliter l'accès aux logements vides via les contrats de bail précaires, à renforcer l'accès à une AMU de qualité, à donner un accès égal à l'administration publique, et à l'emploi pour les personnes munies d'un permis de travail B, à respecter les droits de l'enfant et à refuser de collaborer à la mise en œuvre des rafles.



EMPLOI , PAS DE QUANTITÉ SANS QUALITÉ

Le dimanche 14 octobre 2018 est une date que chaque citoyen âgé de 18 ans et plus se doit d'inscrire dans son agenda. En effet, ce jour-là, auront lieu les élections communales et provinciales. Notre territoire bruxellois étant une région à part entière (Région de Bruxelles-capitale) au sens institutionnel du terme et ne faisant partie d'aucune province, nous ne serons concernés que par les élections dans les dix-neuf Communes. Ce sont des élections importantes car le pouvoir communal, appelé aussi pouvoir local, reste celui qui est le plus proche des citoyens et qui implémente des politiques fondamentales pour chacun dont l'emploi local et l'économie locale. Par ailleurs, si nous serons appelés à désigner les nouveaux conseillers communaux qui formeront le Conseil Communal (par analogie le Parlement Communal) d'où sera issue la majorité à savoir le Collège des Bourgmestre et Echevins (par analogie le Gouvernement Communal), le scrutin aura une influence sur les 19 CPAS quant à la désignation des membres des Conseil de l'Action Sociale et des Présidents de ces 19 institutions. Influence aussi sur la composition des Conseils d'Administration des 5 hôpitaux du réseau public IRIS, ainsi que sur les Conseils des six zones de police et les Conseils d'Administration des Intercommunales bruxelloises...

On l'oublie trop souvent mais une Commune et son CPAS sont aussi deux administrations qui emploient du personnel, des travailleur.se.s, ouvrier/ères et employé.e.s. Bien sûr, tout un chacun connaît les employés des guichets communaux, les ouvriers de la voirie, les gardiens de la paix... Mais on ignore parfois l'existence de toute une série de métiers, tant dans l'administration communale que dans l'activité des CPAS qui gèrent l'aide sociale (de plus en plus importante avec l'explosion de la pauvreté) mais aussi des Maisons de Repos pour les personnes âgées. Au total, dans la Région de Bruxelles-Capitale, les 19 Communes, les 19 CPAS, les 5 hôpitaux IRIS et les zones de police sont pourvoyeurs de plusieurs dizaines de milliers d'emplois. Avec la particularité que ces emplois s'adressent à des travailleur.se.s diplômé.e.s mais aussi à celles et ceux qui n'ont pas eu l'opportunité ou la chance de suivre un enseignement ou des formations solides.

Le nombre d'emplois est un élément important, la qualité de l'emploi en est un autre. Or, en matière de qualité, on ne peut pas dire que les pouvoirs locaux fassent des progrès. Il est tout de même utile de rappeler que l'emploi statutaire doit être la règle dans la fonction publique. Tout agent devrait pouvoir accéder à une nomination définitive dans son parcours professionnel ; ce qui lui garantirait une sécurité d'emploi et le protégerait

des aléas de la vie politique de son institution. Or, l'évolution actuelle va à contre-courant de ce principe puisque de plus en plus c'est l'emploi contractuel qui devient la règle. Emploi contractuel qui se traduit sous forme de contrat à durée indéterminée « quand tout va bien » mais qui est aussi beaucoup trop souvent lié à des financements issus de politiques régionales ou fédérales... Si la politique change, le financement risque de diminuer ou de disparaître et donc l'emploi disparaît partiellement ou totalement. Il faut aussi évoquer les nombreux contrats à temps partiel, les contrats article 60 des CPAS, les horaires coupés dans les résidences pour personnes âgées ou pour les surveillantes et animateur/trices dans les écoles, l'extension des horaires pour les gardiens de la paix... et des salaires qui ne sont pas particulièrement attractifs ! L'emploi précaire devient donc aussi une réalité dans la fonction publique locale ; ce qui rend cet emploi peu motivant et peu attirant.

Et pourtant, à Bruxelles comme dans tout grand centre urbain, les besoins de la population sont de plus en plus nombreux. C'est notamment en grande partie au pouvoir local, en concertation avec la Région et le Gouvernement Fédéral à répondre à ces besoins : lutte contre la pauvreté croissante, plus de propreté dans les quartiers, plus de proximité et de soutien auprès des plus faibles d'entre nous, un plus grand cadre d'accueil pour la petite enfance et pour les écoles maternelles et primaires, renforcement d'une gestion d'un espace public plus convivial et bien d'autres encore... Atteindre ces objectifs nécessitera de créer encore plus d'emplois de proximité ; emplois qui ne pourront créer de la motivation que si la qualité est améliorée.

Les communes doivent créer plus d'emplois de proximité, et tout agent doit pouvoir accéder à une nomination définitive.





LES COMMUNES ET LES INÉGALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT



Par Jean-Pierre Kerckhofs
Président de la CSC Enseignement Bruxelles

Ne tournons pas autour du pot : notre enseignement ne va pas bien. Nous avons, en Belgique francophone et néerlandophone, le triste privilège de partager avec la France le titre de champions du monde des inégalités. C'est donc chez nous que les résultats scolaires sont les plus déterminés par l'origine sociale des élèves. Qu'on les mesure par les taux de redoublement, les réorientations subies ou les niveaux de compétences acquises, les inégalités sont là : les enfants issus des milieux populaires sont aussi scolairement défavorisés.

D'un point de vue strictement démocratique, cette situation est intolérable et nécessite de s'y attaquer. Soyons clairs, la problématique dépasse largement les enjeux locaux. Les raisons principales de ces inégalités sont en effet connues. Et elles nécessitent des mesures structurelles qui sont pour la plupart dans les mains des autorités de tutelle, soit en ce qui nous concerne, la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB). Les marges de manœuvre des autorités locales sont très limitées en ce domaine. Néanmoins, elles peuvent tenter d'agir là où c'est possible ou en tout cas, pour le moins, ne pas prendre d'initiatives susceptibles d'aggraver la situation.

Une cause fondamentale bien identifiée des inégalités - et même la principale - est l'existence d'un marché scolaire particulièrement développé chez nous. Les communes n'y peuvent évidemment pas grand-chose. Elles ont tout de même la possibilité, pour les plus grandes d'entre elles, d'éviter au maximum la concurrence entre leurs propres établissements. Les grandes villes sont en effet PO d'un certain nombre d'écoles, y compris secondaires. Et parfois, celles-ci sont mises en véritable situation de concurrence entre elles. Ce qui aboutit souvent à de fortes ségrégations. A la Ville de Bruxelles, on pense particulièrement à l'apparition de certaines écoles d'élite alors que d'autres le sont beaucoup moins dira-t-on pudiquement. Et dès le primaire, le marché joue un rôle dévastateur. Organiser un système d'inscription centralisé pour toutes les écoles communales des grandes villes serait de nature à limiter les concurrences. Elles pourraient par exemple privilégier les inscriptions dans les établissements les plus proches du domicile. Contrairement à ce qui est souvent énoncé, la ségrégation sociale des établissements est en effet plus forte que celle de l'habitat. Le Girsef (UCL) et l'Aped (Appel pour une école démocratique) ont démontré il y a peu¹ qu'il était possible,

dans le primaire et à Bruxelles, de diminuer la ségrégation des établissements tout en produisant une situation où la majorité des jeunes fréquentent une école plus proche de leur domicile qu'actuellement. Evidemment, il restera les écoles des autres réseaux sur lesquelles les communes n'ont aucune prise.

Sachant que c'est dans l'enseignement fondamental que les inégalités se forment, les communes ont un rôle à jouer puisqu'elles sont quasi toujours PO à ce niveau. Elles ont la possibilité de mettre en place tout ce qui permet de s'attaquer à l'échec. Particulièrement celui des milieux les plus défavorisés. Remédiations immédiates, études dirigées, accueils extra-scolaires, etc. Tout cela gratuitement et encadré par du personnel qualifié et compétent. Bien sûr de telles mesures ont un coût. D'autant plus que les communes sont alors obligées de les financer dans les écoles des autres réseaux situées sur leur territoire ! Les communes aux reins les plus solides peuvent peut-être se le permettre. Mais en général, ce ne sont pas celles qui connaissent les publics les plus défavorisés. Disons que c'est peut-être possible dans les grandes villes aux publics multiples. Mais il se pourrait que ce soit au détriment de mesures électoralement plus porteuses...

Un dernier point sur lequel les communes peuvent jouer un rôle : l'offre de places. On sait que les projections montrent qu'il faut s'attendre à des difficultés dans les prochaines années. Elles sont d'ailleurs déjà une réalité en fonction des endroits et niveaux. Malgré certains efforts réalisés tant par la FWB que par certaines communes, les études montrent que ceux-ci sont insuffisants. Il est donc du ressort des autorités communales, encore une fois particulièrement des grandes villes, de prendre leurs responsabilités en créant un nombre suffisant de places. Cela signifie évidemment construire de nouvelles écoles et/ou en transformer. Bien sûr, là aussi ce ne sera pas neutre budgétairement.

En conclusion, les pouvoirs locaux ont certaines marges de manœuvre pour s'attaquer aux problèmes de l'enseignement, sachant que ceux-ci sont énormes. Mais il serait faux de laisser croire que la responsabilité principale leur incombe. Les problèmes de l'École sont essentiellement systémiques et c'est à cette échelle que se trouvent les solutions.



Les communes doivent éviter au maximum la concurrence entre leurs propres établissements et organiser un système d'inscription centralisé qui favorise les inscriptions dans les établissements proches du domicile. Elles doivent mettre en places les aides pour lutter contre l'échec, en particulier des milieux défavorisés. Enfin, elles doivent créer des places d'école, y compris en construisant de nouvelles écoles.

¹ Voir : Mixité sociale : une étude scientifique démontre la faisabilité des propositions de l'Aped sur le site : www.skolo.org

LA DÉFENSE DES USAGERS DES CPAS , UN ENJEU IMPORTANT... DES POLITIQUES COMMUNALES



Bernadette Schaeck
L'aDAS (Association de défense des allocataires sociaux)

La question des CPAS est largement absente des débats publics. Quand elle l'est, c'est le plus souvent pour évoquer l'augmentation des charges financières dues à l'« explosion des demandes » et pour dénoncer le transfert de charges de l'échelon fédéral vers le local consécutif aux nombreuses restrictions dans l'accès aux allocations de chômage et aux exclusions qui en découlent. Les éternels absents du débat et des préoccupations sont les premiers concernés, à savoir les usager.ère.s et la politique exercée à leur égard.



Les CPAS : des institutions opaques

La question des CPAS est aussi largement absente des campagnes électorales à tous les niveaux, y compris communal. En dépit du fait que la direction d'un CPAS est composée de mandataires politiques élus au deuxième degré (les conseillers de l'action sociale sont élus par le Conseil communal sur proposition et au prorata des partis représentés en son sein), le programme électoral des différents partis est le plus souvent muet sur la question.

Un « Programme de politique générale » est voté par chaque CPAS en début de législature. Une « Note de politique générale » est rédigée chaque année en accompagnement du budget. L'un et l'autre sont soumis au Conseil communal pour approbation. Mais le contenu de ces Notes est parfois très lacunaire et leur présentation au Conseil communal souvent une pure formalité. Leur publication sur les sites internet des CPAS est très irrégulière, et n'est en tout cas pas obligatoire.

Les délibérations du Conseil de l'action sociale (CAS) se prennent à huis clos dans les régions bruxelloise et wallonne, la Flandre ayant décidé, quant à elle, d'ouvrir les réunions du Conseil au public. Autant il est évident que les décisions sur les dossiers individuels doivent se prendre dans la

confidentialité, autant il n'existe aucun motif valable à ce que toutes les autres décisions soient prises dans le secret. En matière d'aide individuelle, chaque CPAS établit des règles qui lui sont propres. Dans les CPAS bruxellois, on parle souvent de « lignes de conduite ». Un règlement interne de l'aide sociale se justifie à deux titres. D'une part, il établit la manière dont un CPAS donné applique les lois en vigueur. Notamment comment il entend pratiquer lorsqu'une disposition légale revêt un caractère facultatif et qu'il existe donc une réelle marge de manœuvre. D'autre part, il établit les règles pour tout ce qui concerne les aides complémentaires au revenu d'intégration et aux autres missions légales. Dans ces matières en effet, chaque CPAS établit ses règles propres puisqu'elles ne sont pas encadrées par des lois. C'est le cas, par exemple, de toutes les formes d'aide à la santé.

Les « lignes de conduite » ne sont parfois pas écrites. Et si elles le sont, elles ne sont pas publiques. La volonté de fonctionner dans le secret est telle qu'il fut déjà considéré que la transmission du règlement de l'aide sociale à des tiers par un travailleur du CPAS serait considérée comme une faute grave.

Il résulte de tout cela que les CPAS sont opaques et fermés sur eux-mêmes, contrairement à l'idée répandue qu'ils sont les organismes publics les plus contrôlés. Ils le sont certes sur leurs comptes, budgets et subsides, mais pas sur leur politique à l'égard des usager.ère.s.

Un enjeu politique fondamental

L'enjeu est de taille puisqu'il en va du sort de la population la plus pauvre. En 2016, ce sont pas moins de 42.000 personnes (moyenne mensuelle) en région bruxelloise qui ont bénéficié de l'aide financière accordée par les CPAS (revenu d'intégration plus l'équivalent pour les personnes non inscrites au registre de la population). Et leur nombre ne cesse de grandir.

Des chiffres importants qui cachent pourtant un grand nombre de personnes qui n'accèdent pas à ce droit des plus élémentaires pour toute une série de raisons. Dont le fait que l'examen de la demande du revenu d'intégration est devenu un véritable parcours du combattant. Que ce droit est de plus en plus conditionné. Que la priorité donnée à la lutte contre la fraude sociale entraîne une suspicion généralisée qui finit par exclure du droit celles et ceux qui en remplissent pourtant les conditions



d'octroi. Les usagers des CPAS sont isolés, atomisés, non organisés, le plus souvent non syndiqués. Ce qui fait qu'ils sont seuls face à l'institution, sans défense.

La politique des CPAS à l'égard des usagers doit devenir un enjeu important des prochaines élections communales. Les partis doivent élaborer un programme soumis à la critique des électeurs. Les CPAS doivent dresser des bilans circonstanciés de leur action au cours de la législature.

Ils doivent rendre transparentes leurs pratiques et leurs délibérations.

La démocratie communale est (notamment) à ce prix. Cela ne se fera que si une mobilisation des associations, syndicats, conseillers CPAS et communaux progressistes, partis... s'organise. En vue des élections communales. Mais aussi et avant tout entre deux élections. Elle est indispensable !

La politique des CPAS à l'égard des usagers doit devenir un enjeu important des prochaines élections communales. Les partis doivent élaborer un programme soumis à la critique des électeurs. Les CPAS doivent dresser des bilans circonstanciés de leur action au cours de la législature. Ils doivent rendre transparentes leurs pratiques et leurs délibérations.

POUR DES LOYERS RAISONNABLES DANS MA COMMUNE



Par Thibaud De Menten,
Responsable des Equipes Populaires Bruxelles

COMBIEN
DÉPENSENT LES BRUXELLOIS
POUR SE LOGER ?



Quand on est une femme, quand on est issu.e de l'immigration, quand on dispose de faibles revenus, quand on fait partie d'une famille monoparentale, concrétiser son droit à un logement décent devient une gageure.

Alors que la demande sociale explose, l'offre de logement public rencontre les pires difficultés à y apporter une réponse proportionnée, et ce

malgré les impulsions régionales de ces trois dernières législatures. Ces vingt dernières années, la Région bruxelloise a accueilli 250 000 nouveaux habitants. Le défi est de taille et les 19 communes très diversement touchées par le phénomène. A titre illustratif, Molenbeek a accueilli autant de nouveaux habitants qu'en compte Auderghem. Le profil socio-économique de ses nouveaux habitants y est très différent de celui des « exemptés » ou « exilés » fiscaux qui s'établissent à proximité des institutions européennes, dans certains quartiers d'Ixelles, Uccle ou Saint-Gilles...

De son côté, l'offre privée se concentre essentiellement sur le haut de gamme de confort. Sur ce segment du marché, il y a suroffre locative. Ces dernières années, les loyers y ont même tendance à baisser. Mais sur le bas de gamme, c'est la pénurie. Conséquence, à Bruxelles, plusieurs dizaines de milliers de ménages n'ont pas d'autre choix que d'accepter de louer un logement de qualité médiocre à un prix manifestement abusif. L'ampleur du problème est telle qu'elle se reflète dans les dernières statistiques de l'observatoire des loyers : les logements disposant de faibles qualités sont loués plus cher que les logements de confort moyen.

Bien sûr, les communes doivent poursuivre leurs collaborations avec la Région pour augmenter le nombre de logements sociaux, promouvoir les agences immobilières sociales, favoriser la rénovation des logements insalubres. Il convient également de poursuivre la lutte contre les logements vides, en privilégiant la collaboration avec la cellule de l'administration régionale qui peut infliger une amende administrative aux propriétaires peu coopératifs. Tout comme en exerçant, quand c'est possible, leur droit de gestion publique, dont les premières applications voient le jour à Bruxelles-Ville, Saint-Gilles ou à Forest. Si, d'ici à 2024, chacune des 19 communes pouvait en faire ne fût-ce que deux fois mieux que ces deux dernières mandatures, on pourrait fièrement saluer nos édiles du boulot accompli. Grosso modo, une dizaine de milliers de ménages verraient leur droit au logement décent

se concrétiser durablement. Ce n'est pas rien, certes. Mais la Région bruxelloise compte un nombre environ cinq fois plus élevé de mal logé.e.s !

En parallèle, il convient également d'initier une politique de lutte contre les loyers abusifs. Pour rappel, le gouvernement bruxellois prévoit un nouveau mécanisme d'« allocation loyer encadré » pour les ménages en attente d'un logement social à condition que le propriétaire propose un loyer raisonnable, c'est-à-dire adapté aux caractéristiques des biens loués. Tout comme nous, le gouvernement est convaincu que les dispositifs d'aides sociales doivent permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine et non pas à compenser des loyers manifestement exagérés. Mais que faire d'autre que de soutenir les locataires concerné.e.s à renégocier un loyer plus adapté aux

caractéristiques du logement loué ? Tel est l'appel que nous lançons aux mandataires communaux : diffuser la grille indicative adoptée par le Région pour identifier les loyers présumés abusifs et favoriser les modes alternatifs de résolution de conflits en invitant les parties à renégocier un loyer adapté aux caractéristiques des logements.

Enfin, nous plaçons pour que les communes et CPAS propriétaires de logements modestes pratiquent des loyers inférieurs aux références de la grille indicative. Pour montrer l'exemple, mais aussi pour faire vivre, en bonne concertation avec la Région, le mécanisme d'allocation loyer spécifiquement mis en place voici plus de 10 ans. Son résultat actuel nous laisse sans voix : une centaine de bénéficiaires pour près de 10 000 logements communaux !

Les communes doivent augmenter le nombre de logements sociaux, promouvoir les agences immobilières sociales, favoriser la rénovation des logements insalubres et lutter contre les logements vides. Elles peuvent aussi diffuser la grille indicative des loyers et pratiquer elles-mêmes des loyers inférieurs aux références de cette grille.

LES LEVIERS COMMUNAUX EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ



Par Claire Scohier,
Inter-Environnement Bruxelles

Lors de la campagne électorale communale, tous les partis, de toutes les communes confondues, promettent de réaménager l'espace public. D'ambitieux plans de réaménagement de voiries ou de places seront annoncés, visant à moderniser et dynamiser l'identité communale. Dans ce domaine, chaque commune se concurrence et se positionne dans une compétition intra-régionale souvent incompatible avec une stratégie globale et cohérente qui regrouperait les 19 entités.

Palliant à l'absence de concertation entre communes, la Région Bruxelles-Capitale est censée être garante d'une vision générale. Son Ministre-Président compte l'Aménagement du territoire parmi ses compétences et y siège également un Ministre régional de la Mobilité et des Travaux Publics. Mais chaque commune compte au moins un échevin disposant des mêmes attributions. Et les édiles locaux ont généralement leurs propres agendas et leurs propres programmes. Certes, les échevins constituent le niveau de pouvoir le plus accessible pour le citoyen : ils sont plus au courant des désirs de leurs

administrés mais aussi plus fréquemment interpellés et, de ce fait, plus désireux de ne fâcher personne, ce qui peut brider toute politique courageuse.

Des politiques de mobilité à 20 vitesses

Pour qu'une ambition du gouvernement régional se concrétise, il faut compter sur la bonne volonté des édiles communaux. Or, chaque commune joue sa propre carte. La Région veut installer un nouvel aménagement d'intérêt régional, un site propre pour les trams et les bus de la STIB ou une piste cyclable ? C'est bien souvent au niveau local que ça coince. La Région veut harmoniser les 19 différentes politiques de stationnement ? Les bourgmestres se battent pour conserver les « privilèges acquis » et déforcent le plan initial jusqu'à le rendre inopérant. Ainsi, si la plupart des communes sont aujourd'hui dotées de plans communaux de mobilité, il apparaît qu'elles attribuent plus d'importances à leur politique de stationnement, outil qui a l'avantage d'être rémunérateur. Lorsque la Région veut canaliser le trafic



de transit sur les grands boulevards, ce sont les élus locaux qui l'en empêchent par crainte d'imposer un détour de quelques centaines de mètres aux riverains.

Cela dit, les projets régionaux, souvent démesurés et déconnectés des besoins des habitants, méritent bien souvent les critiques communales et citoyennes.

Nous pensons notamment au projet de ligne de métro nord qui viendra plomber durant les 15 prochaines années le budget régional de la mobilité pour enterrer un transport public de surface, lequel permet d'offrir un service de proximité plus adapté à l'échelle des quartiers.

Mobilité pour qui ?

Rappelons que les choix de mobilité ne sont pas neutres socialement et que l'accès à la mobilité constitue quotidiennement un facteur déterminant d'inclusion ou d'exclusion sociale. Rappelons que près de 40 % des ménages bruxellois ne possèdent tout bonnement pas de voiture, parfois par choix mais souvent par manque de moyens financiers. Or les coûts sociaux et environnementaux de la voiture sont subis par tous. Pire, ce sont les ménages les plus pauvres qui souffrent le plus de la pollution et des nuisances sonores causées par la circulation de voitures dont nombre d'entre eux ne tirent aucun bénéfice.

D'aucuns diront qu'il faut construire plus de logements sociaux dans les communes périphériques moins denses et mieux dotées en espaces verts. Argument utilisé par les communes du centre pour se dédouaner de cette fonction peu vendeuse. Mais le mouvement centrifuge des logements sociaux pose question lorsqu'il n'est pas associé à des mesures suffisantes pour assurer une proximité des lignes de transport public performantes. La volonté (largement insuffisante) de doter la Région d'un parc adapté de logements sociaux devrait systématiquement s'accompagner d'une réflexion sur leur insertion dans le tissu urbain : accessibilité en transports en commun, présence de commerces de proximité, de crèches et d'écoles, d'activités culturelles, ... faute de quoi, le syndrome français des ghettos sociaux en banlieue nous guette.

Le miroir aux alouettes des piétons

La voiture n'est pas la norme : elle n'est utilisée que pour moins d'un tiers des déplacements. Aujourd'hui, la



marche à pied est le premier mode de déplacement : 37 % de tous les trajets dans Bruxelles sont effectués à pied. Ce constat est encore plus vrai au niveau local où l'immense majorité des déplacements pourrait être effectué sans moteur. Mais libérer l'espace public des voitures ne poursuit pas toujours un objectif de redistribution sociale et environnementale. La tendance actuelle à piétonner l'espace public poursuit plus un objectif d'attractivité résidentielle et commerciale qu'une réelle volonté de réduire la pression automobile. La première preuve en est la création systématique, en sous-sol des piétons, de coûteux parkings, le plus souvent gérés par le privé, créant des aspirateurs à voitures pour ceux qui savent se les payer.

Certes, il n'est pas question de rendre impossible le recours à la voiture, certaines tâches et certaines personnes ne peuvent s'en passer, mais il convient de donner, systématiquement, la priorité au confort des piétons, des cyclistes et des usagers les plus faibles. En ce sens, de nouvelles coûteuses stations de métro tous les kilomètres et enfouies à 25 m sous terre sont bien moins accessibles qu'un arrêt régulier de tram en surface. Hélas, on constate une baisse régulière de la vitesse des trams et des bus... pour cause d'embouteillages. Le site propre était la solution proposée par la STIB et la Région, volonté freinée par de nombreuses communes désireuses de laisser la priorité à la voiture.

Donner la priorité aux aménagements courageux sécurisant les déplacements piétons et cyclistes de la population locale ainsi que ceux des transports publics de surface selon un maillage bien réparti en vue de contribuer à l'intérêt général régional, voilà ce qu'on est en droit d'attendre des communes en matière d'aménagement du territoire et de mobilité.

Les logements sociaux doivent être insérés dans le tissu urbain et accessibles en transports en commun. Il faut donner la priorité aux aménagements sécurisant les déplacements des piétons et cyclistes ainsi que ceux des transports publics de surface.

LA POLITIQUE SÉCURITAIRE DANS LES COMMUNES BRUXELLOISES

Le thème de la sécurité est devenu une vraie priorité tant au niveau fédéral que communal, surtout depuis les attaques meurtrières de Paris et Bruxelles. S'il est clair qu'il faille mettre tout en œuvre pour éviter que de tels évènements ne se reproduisent, et que nous aspirons tou.te.s à vivre en « sécurité », la politique du « tout-sécuritaire » mise en place par nos représentants est, quant à elle, plus que contestable. Elle pourrait même s'avérer contre-productive.

Un Plan canal très policier

Initié par notre ministre de l'Intérieur et appliqué en bonne entente avec les communes bruxelloises concernées, le Plan canal est rentré en application en février 2016. Ne concernant au départ que Molenbeek, il a ensuite été entendu à d'autres communes : Bruxelles, Saint-Gilles, Anderlecht, Forest, Saint-Josse-ten-Noode, Koekelberg et Schaerbeek. Soit les communes les plus défavorisées de Bruxelles. Il avait pour ambition de lutter contre le « radicalisme violent » en augmentant le nombre de policiers (avec environ 300 policiers supplémentaires au niveau local). La stratégie était double : surveiller étroitement les habitants et lutter contre la petite criminalité.

A plusieurs reprises, nos représentants se sont félicités des résultats de leur plan. Tout d'abord, pour avoir intercepté plusieurs kilos de haschisch, des faux papiers, etc. Ou encore plus récemment pour avoir pu radier quelques 2000 personnes des registres de la population grâce à plus de 100 000 (!) contrôles de domiciles.

On peut tout d'abord se demander en quoi ces « résultats » permettent de lutter contre la montée du radicalisme : ce n'est pas le petit vendeur de marijuana du coin qui finance des organisations terroristes telles que Daesh. Qui plus est, si l'on veut lutter contre la criminalité, ce n'est pas par toujours plus de répression qu'on y arrivera, mais plutôt en luttant contre les inégalités à l'origine de la pauvreté, qui ne fait que s'accroître. Encore faudrait-il pour cela trouver un minimum de volonté politique.

Au total, ce n'est pas moins de 39 millions d'euros qui ont été déployés au niveau local pour renforcer les politiques ultra-sécuritaires. A côté de cela, aucun moyen supplémentaire pour le secteur associatif. Et pourtant, les travailleurs du secteur dénoncent l'aggravation du manque de moyens ! Plusieurs ASBL, maisons de quartiers et maisons de jeunes ont été fermées.

Moins de moyens pour le social donc, et toujours plus pour le sécuritaire. Mais pour quels résultats ?

Les opérations policières menées dans le cadre du Plan canal ont traumatisé de nombreux habitants des communes concernées. De multiples abus et agissements violents des policiers - comme des insultes à caractère raciste, passages à tabac, etc. - sont dénombrés lors de fouilles inopinées des logements (sans aucun mandat ou motif légitime), ou bien lors de descentes de police dans des lieux de rencontre ou de détente, comme les parcs. De nombreuses arrestations et détentions abusives avec maintien en isolement, des heures durant, de personnes qui n'avaient rien à se reprocher, sont également à dénoncer. Cette situation avait d'ailleurs alerté des organisations des droits humains comme HRW en 2016¹.

Si les contrôles au faciès à répétition et les violences policières (insultes, coups, arrestations arbitraires,...) étaient déjà connues des habitantes, surtout des jeunes « racisé.e.s », elles se sont considérablement accentuées avec un sentiment d'impunité sans précédent face à ces abus. En choisissant de cibler les communes les moins favorisées de la capitale où l'on retrouve le plus de personnes issues de l'immigration tout en ciblant particulièrement la communauté musulmane lors des opérations policières, le Plan canal ne fait que renforcer les discriminations à leur rencontre.

Loin de répondre à ses ambitions prétendues de « lutte contre le radicalisme », il renforce les clivages et donc les violences qui peuvent en résulter. Il fait ainsi le jeu des organisations terroristes comme l'EI.

La lutte contre les Sanctions administratives communales

Le système des SAC - Sanctions Administratives Communales - entré en vigueur depuis 2013, permet de sanctionner par des amendes les personnes (dès 14 ans) dont le comportement est qualifié « d'incivique » ou « ayant un impact négatif sur la qualité de vie des habitants de la ville ». Cette sanction est attribuée en dehors du système judiciaire et ne répond donc pas aux mêmes règles d'indépendance, de transparence et protection de droits de chacun.e.

Ce système est problématique et ce pour plusieurs raisons : tout d'abord, il faut souligner son caractère



extrêmement arbitraire qui ne permet pas l'égalité de traitement. C'est en effet à chaque commune de décider des comportements qui seront verbalisés : tapage diurne, occupation privative de la voie publique, exercice d'une activité sur la voie publique sans autorisation, etc. Comportements qui sont eux-mêmes sujets à l'interprétation du fonctionnaire communal qui juge aléatoirement, par exemple, qu'une activité est trop bruyante. Ce dernier envoie ensuite son PV au fonctionnaire sanctionnateur qui décidera quant à lui du montant de l'amende infligée. Ce système ne respecte donc pas la séparation des pouvoirs puisque c'est la commune qui à la fois décide de la règle, constate et sanctionne.

Ensuite, les SAC contribuent à la criminalisation et au harcèlement des jeunes. Cette mesure amène entre autres à sanctionner des jeunes parce qu'ils jouent au foot ou écoutent de la musique dans l'espace public. On arrive donc à des situations où être jeune devient une incivilité. De plus, cette mesure s'applique essentiellement à ceux qui dépendent de la rue pour leur vie sociale. On rentre dans une dynamique de harcèlement, où on utilise un système injuste et arbitraire pour les repousser hors de l'espace public. On peut déjà prévoir qu'au lieu de

remplir son objectif de « lutte contre l'incivilité », ce système ne peut mener qu'à augmenter les frustrations et l'agressivité.

De plus en plus de personnes se voient également verbalisées durant des manifestations, rassemblements, actions, voir même lors de distributions de tracts ! Les SAC participent donc également à la criminalisation des mouvements sociaux. Ce dispositif s'en prend aux plus fragilisés et alimente le cycle de l'exclusion et de la frustration. Les SAC mettent ainsi en danger les droits les plus fondamentaux de tout un chacun, c'est pourquoi nous devons exiger la fin de ce système arbitraire et injuste.

Conclusion

Les mesures répressives, telles que les SAC ou le plan Canal, participent à la même logique de criminalisation et de harcèlement des plus précaires. Elles ne feront qu'accentuer les discriminations et les divisions à l'origine des violences de notre société. Ce n'est pas en criminalisant toujours plus les jeunes, les pauvres et les personnes racisées que nous éradiquerons la violence mais bien en luttant contre les inégalités.



Seules des réponses sociales, comme des emplois décents et socialement utiles, des infrastructures publiques et des services publics de qualité et accessibles à tou.te.s peuvent garantir une société harmonieuse, à chacun et à chacune.

L'entêtement de nos dirigeants à répondre aux problèmes sociaux par l'intensification de la répression est un aveu de leur impuissance à résoudre les problèmes

socioéconomiques de la population. Face à leur échec, ils préfèrent prendre de mauvaises mesures, parfois « spectaculaires », pour montrer qu'ils font quelque chose et ainsi « rassurer » la population, même si ces mesures sont inappropriées.

Exigeons la fin des SAC, du plan Canal et plus largement de la politique du « tout-sécuritaire ». Pour des réponses sociales aux problèmes sociaux !

Nous exigeons des réponses sociales ainsi que la fin des Sanctions administratives communales, du plan Canal et plus largement de la politique du « tout sécuritaire »

FAISONS ENTRER LA SANTÉ DANS LES COMMUNES



la solidarité est bon pour la santé

Nicolas Rossignol, Collaborateur politique Mutualité Saint-Michel et Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes

Lorsqu'on parle de politique de santé, on ne pense pas directement au niveau communal. Les politiques de santé évoquées dans le débat public sont généralement celles portées au niveau international par l'OMS et l'Union Européenne, ou en Belgique, par les exécutifs fédéral et communautaires. Et pourtant... Les communes disposent d'importants leviers pour agir sur la santé des citoyen.ne.s, d'autant plus si l'on prend cette notion dans sa définition transversale, telle que défendue par l'OMS : « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité », et qui est donc intimement lié aux déterminants socio-sanitaires que sont les modes de vie, le capital social, ainsi que les conditions socio-économiques, culturelles et environnementales. De là, il apparaît que l'ensemble des politiques communales recèle des aspects que l'on peut rapporter à la santé : la construction d'une piscine va stimuler la pratique du sport ; la création d'espace vert va améliorer le cadre de vie et la qualité de l'environnement ; l'octroi de subsides à des associations de quartier va renforcer les liens entre les habitant.e.s ; etc. Il est dès lors fondamental de (re) faire entrer la « santé » dans le débat communal, d'autant plus à l'approche des élections de 2018.

Le cadre limité de cet article ne nous permet pas de détailler l'ensemble des lignes sur lesquelles les communes bruxelloises devraient agir, sachant également que chaque commune a ses spécificités et donc des besoins différents. De plus, l'exercice participatif nous

permettant de nourrir et d'affiner nos revendications doit encore avoir lieu. Néanmoins, en prenant appuis sur nos mémorandums précédents et sur notre connaissance du terrain bruxellois, nous pouvons déjà dégager trois rôles que les communes devraient, selon nous, embrasser avec plus d'ardeur.

Premièrement, un rôle d'informateur. Une condition primordiale pour bénéficier de droits sociaux est de pouvoir les faire valoir, et pour ce faire, de les connaître. A cet égard, de multiples initiatives doivent être envisagées et/ou consolidées pour que les CPAS, les agents communaux, et les associations puissent au mieux informer les citoyens de manière coordonnée. Ce rôle sera d'autant plus important que la COCOM¹ s'apprête à prendre en charge de manière spécifique la gestion des matières transférées dans le cadre de la sixième réforme de l'État (allocation d'Aide aux Personnes Agées - APA, aides à la mobilité, organisation de la première ligne de soin, etc).

Deuxièmement, un rôle de facilitateur. De nombreuses associations sont actives dans les communes bruxelloises. Leur travail doit être soutenu par les pouvoirs communaux. De plus, il est primordial que les initiatives naissantes soient encouragées. Pensons notamment aux projets de logement-hébergement groupés, intergénérationnels, mixtes avec des personnes handicapées ou dépendantes, ou ayant des caractéristiques socio-économiques différentes. Ceux-ci recèlent un potentiel gigantesque

¹ COCOM : Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale



et peuvent avoir un effet bénéfique sur plusieurs déterminants de la santé de manière intégrée. Les communes doivent faire confiance au monde associatif et en soutenir les initiatives qui agissent positivement sur la santé.

Troisièmement, un rôle d'animateur de la démocratie locale, pour tou.te.s et avec tou.te.s. Les communes bruxelloises doivent impérativement travailler à faire vivre la démocratie au-delà des publics aisément mobilisables. Dans la capitale, 46,5% des ménages sont des personnes isolées (pour 34,1% en Belgique)¹ et donc moins intégrées dans des réseaux sociaux et communautaires. Aussi, Bruxelles connaît une surreprésentation de personnes âgées vivant en maison de repos, que certains ont appelé les « oubliés de l'isolement »² tant la proportion de votants dans ces institutions est faible. Enfin, alors que de plus en plus de communes s'investissent dans la mise en place d'activités ouvertes à tous dans les espaces publics, celles-ci ne sont pas toujours aisément accessibles aux personnes porteuses d'un handicap. Une attention particulière à

l'animation de la vie communale pour tous et avec tous doit donc être une préoccupation de tous les instants.

De manière transversale, on attend donc des communes bruxelloises qu'elles entreprennent ! Si les compétences « santé » des communes ne sont pas clairement balisées, c'est parce qu'elles sont potentiellement infinies. Les communes se doivent donc de répondre à des manques en constituant des alternatives publiques (ou en partenariat associatif) au « marché » pour organiser des services santé-social au sens large. Le contexte bruxellois se prête particulièrement à ces initiatives. Informateur, facilitateur, animateur au service de tous. La santé passe aussi par les communes !

Il faudra veiller à ce que les CPAS, les agents communaux, et les associations puissent au mieux informer les citoyens de manière coordonnée sur ces thèmes. Les communes devront aussi travailler à faire vivre la démocratie au-delà des publics aisément mobilisables, avec des activités accessibles aux personnes porteuses d'un handicap. Si nécessaire, elles devront constituer des alternatives publiques (ou en partenariat associatif) au « marché » pour organiser des services santé-social au sens large.

¹ Données au 1/1/2015 in Missinne S., Hercot D., Luyten S., Englert M., Deguerry M. Tableau de bord de la santé en Région bruxelloise - Contexte général. *Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale*. Commission communautaire commune. Bruxelles 2016

² Lamotte, P., « Les oubliés de l'isolement », *En marche*, 2 juin 2011

Il faudra veiller à ce que les CPAS, les agents communaux, et les associations puissent au mieux informer les citoyens de manière coordonnée sur ces thèmes. Les communes devront aussi travailler à faire vivre la démocratie au-delà des publics aisément mobilisables, avec des activités accessibles aux personnes porteuses d'un handicap. Si nécessaire, elles devront constituer des alternatives publiques (ou en partenariat associatif) au « marché » pour organiser des services santé-social au sens large.



LES MAISONS DE REPOS DES CPAS ET LES VILLES « SENIORS ADMIS »



*Par Thierry Doornaert, volontaire MOC-Bruxelles
et Alain Quairiat, Président de la régionale Enéo-Bruxelles
Membres du groupe de travail CIEP-MOC Maisons de repos*

Dans bientôt un an, vous serez amenés à voter, voici quelques enjeux et réalités tant au niveau des maisons de repos que des aînés « admis » dans la ville qui vous aideront le moment venu à émettre votre vote, choisir parmi les programmes politiques qui ne manqueront pas d'aboutir dans votre boîte aux lettres.

La politique des personnes âgées est à un moment charnière, singulièrement à Bruxelles. En effet, la 6^{ième} Réforme de l'Etat a transféré cette compétence aux Régions. Celle-ci n'a pas été mise en œuvre au même rythme dans chacune d'entre elles. La Région bruxelloise a pris un retard significatif, dont on peut encore craindre qu'il ne se résorbe pas immédiatement vu le contexte politique difficile en Belgique francophone.

Il s'agit d'un enjeu de taille des prochaines élections régionales en 2019, mais aussi des élections communales de l'année prochaine. En effet, même si cette matière est régionale, elle a des implications importantes et lourdes au niveau communal. Ce niveau de pouvoir a connu des pressions par le passé, avec le glissement de la charge financière de plusieurs compétences du niveau fédéral vers le niveau local. Pensons ici, par exemple, aux exclusions des allocations de chômage qui ont eu pour conséquence l'augmentation des demandeurs de revenu d'intégration sociale ou à la politique de l'accueil, matière fédérale, organisée maintenant en partie par les communes et prise en charge financièrement aussi de manière partielle par celles-ci.

La politique des personnes âgées couvre, entre autres, deux domaines importants, dont le soutien financier est vital pour la population bruxelloise : l'aide à domicile pour les personnes âgées faiblement dépendantes pour leur permettre de rester dans leur lieu de vie habituel et l'hébergement, notamment en maison de repos, pour celles qui sont trop dépendantes, ou actuellement trop isolées pour y rester.

La situation de ce type d'hébergement pose question à Bruxelles. Cela a été mis en lumière par les travaux du Groupe santé du CIEP-MOC de Bruxelles et par le forum que celui-ci a organisé en juin 2017. La part prise par le secteur commercial à Bruxelles, plus que majoritaire (63 %), dépasse, parfois de loin, celle des 2 autres, public et associatif. Les prix sont partis à la hausse

et ne correspondent pas au niveau de pension de la majorité de la population bruxelloise. Une régulation s'impose donc, en limitant l'emprise des multinationales de plus en plus actives dans le secteur, qui y voient un secteur « d'avenir » et qui pourraient permettre à des actionnaires de dégager de plantureux bénéfices, ainsi qu'en exigeant un investissement public plus important.

Cet état de fait a un double impact au niveau communal :

- la subsidiation complémentaire des « lits » de leurs maisons de repos, financés par la Région, afin que le prix de journée demandé aux résidents ne soit pas prohibitif, en adéquation avec le montant de leur pension,
- la subsidiation des lits privés, conjuguée à la régulation des prix, par le paiement de la part du prix de journée que les résidents ne peuvent assumer eux-mêmes avec leurs moyens financiers propres.

A notre avis, ce premier défi ne doit pas être négligé par nos futurs élus locaux sous prétexte qu'il s'agit d'une compétence régionale. Ils ont leur rôle à jouer à la fois pour rappeler aux parlementaires et ministres bruxellois l'importance de le relever de manière adéquate et aussi pour organiser l'hébergement en maisons de repos de manière telle que leurs concitoyens puissent y avoir accès financièrement.

D'autre part, les services aux personnes âgées vivant à domicile doivent être renforcés via notamment une véritable assurance autonomie garantissant une subsidiation suffisante des structures existantes (soins infirmiers, aide à la vie journalière, repas à domicile par exemple), en encourageant les projets communautaires locaux pour briser l'isolement des personnes et répondre à leurs besoins quotidiens (aide administrative par exemple), en subsidiant aussi les structures alternatives (court séjour, habitats groupés, centres de jour par exemple). Toutefois, si une partie de cette compétence est à nouveau régionale, le défi est énorme.

Nous attendons donc de nos décideurs politiques municipaux qu'ils y répondent à travers des initiatives à long terme, en concertation avec la population elle-même.





En juin dernier, une proposition d'ordonnance relative aux conseils Consultatifs des Aînés (CCCA), portée par plusieurs députés régionaux bruxellois de la majorité parlementaire a été adoptée par le Parlement de la région de Bruxelles-Capitale. Cette nouvelle ordonnance a pour objectif de renforcer la participation citoyenne des aînés à la vie politique de la commune et de renforcer la proximité avec la population des aînés. Leur expérience représente une plus-value quant à la réflexion et à la détermination des actions menées par la commune, ce en quoi la création dans chaque commune bruxelloise d'un conseil consultatif des aînés est indispensable afin d'y pouvoir exprimer leurs opinions ou leurs observations pertinentes. Si neuf communes en ont déjà instauré un (Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode, Watermael-Boitsfort et Woluwe Saint-Pierre), il en reste dix qui n'en n'ont pas encore créé. C'est pourquoi la nouvelle ordonnance fixe un cadre uniforme afin d'assurer une harmonisation des pratiques existantes (notamment en ce qui concerne la représentativité des aînés) et d'inciter chaque commune à prendre la décision discrétionnaire de créer un CCCA

conforme au cadre fixé. L'Ordonnance prévoit que les nouvelles règles d'organisation et de fonctionnement des CCCA contribuent à leur efficacité par notamment l'octroi d'une subvention forfaitaire par la Région Bruxellois à ceux qui respecteraient ces nouvelles règles.

Quelques propositions concrètes sont indispensables à mettre « en œuvre » :

- instauration dans CHAQUE commune d'un CCCA nouvelle formule,
- garantie d'une représentativité équitable et non politicienne des aînés et associations représentatives,
- attribution du subside forfaitaire de la Région et des moyens financiers complémentaires nécessaires à leur bon fonctionnement,
- prise en compte concrète des réflexions et avis émis par le CCCA

Les communes doivent organiser l'hébergement en maisons de repos de manière accessible financièrement et créer dans chaque commune bruxelloise un conseil consultatif des aînés.



Les travailleuses de la maison de retraite des Opalines dans le Jura ont obtenu deux postes d'aides-soignantes, des congés supplémentaires et une prime à l'issue d'une grève de 117 jours.

« LES VILLES DU CHANGEMENT »

FORCES, LIMITES ET DÉFIS DU MUNICIPALISME DANS L'ÉTAT ESPAGNOL



Par David G. Marcos,
responsable des argumentaires de la ville de Cadiz
et activiste d'Anticapitalistas (courant interne à Podemos)

Les « candidatures municipales du changement » dans l'Etat espagnol sont nées de coalitions de partis et de mouvements sociaux et citoyens qui dépassaient une limite bureaucratique imposée par Podemos. Il s'agissait de l'interdiction aux cercles (les assemblées locales de Podemos) de se présenter aux élections municipales de mai 2015 sous leur propre nom. La préparation de ces candidatures a eu lieu dans une période de creux dans les sondages pour Podemos. Il devenait clair alors que l'ascension vers une possible victoire électorale dans l'ensemble du pays ne se fera pas en ligne droite, ni sans résistances de la part de la classe dominante. Dans ce sens, ces candidatures créent des espaces ouverts à l'échelle des municipalités, qui ne sont pas soumis structurellement à Podemos. Elles commencent à bénéficier d'un certain succès qui les éloigne des problèmes associés aux « partis traditionnels » qui commençaient à toucher Podemos. Ainsi, elles ont la capacité de donner une impulsion au « bloc du changement », qui pour la première fois dépasse Podemos de manière visible.

Grâce à cette impulsion, les exécutifs locaux des principales villes de l'Etat espagnol ont été conquis, dont ceux de Madrid, Barcelone, Cadiz, La Corogne, Saint-Jacques de Compostelle, Saragosse ou Valence. Pour la première fois depuis la Deuxième république espagnole, ces villes ne sont pas gouvernées par les partis qui forment le cœur du régime : le Parti Socialiste (PSOE) et le Parti Populaire (PP).

A ce stade, nous devons prendre en compte la diversité dans la composition des différentes candidatures, ainsi que les rapports de forces avec lesquels elles accèdent à cette parcelle de pouvoir institutionnel. Tandis qu'à Madrid ou Barcelone, les candidatures ont été construites sur base de leaderships forts (Manuela Carmena et Ada Colau), dans d'autres villes comme Cadiz on ne peut les comprendre sans prendre en compte un gros travail activiste et syndical continu depuis des années, et dans d'autres comme Valence elles sont liées à l'existence d'un parti autonomiste de tendance nationaliste (du nom de « Compromis ») qui avait déjà une longue histoire d'implantation institutionnelle. Cette diversité fait que, bien qu'au départ on peut percevoir l'ensemble des candidatures municipalistes comme une seule démarche,

avec une autonomie relative de Podemos, celles-ci ne sont pas capables de constituer un sujet capable d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des stratégies communes. De nouveaux exécutifs sont formés qui canalisent de grandes aspirations des classes populaires mais qui, pour autant, traversent un sérieux déficit dans leur construction interne par en bas. Certain.e.s candidat.e.s n'ont pas fait le pari de la construction d'une base sociale active, mais préfèrent maintenir une logique « populiste plébiscitaire », c'est-à-dire basée sur un petit noyau dirigeant et son audience de masse d'individus passifs, avec laquelle ils communiquent à sens unique ou à travers des referendums. Dans d'autres cas, c'est la rapidité avec laquelle s'est formée la candidature qui a rendu très difficile d'avoir une grande cohésion de sa base militante.

Conquêtes symboliques et matérielles

Malgré cette série de faiblesses, les nouveaux exécutifs locaux ont marqué rapidement la différence avec leurs prédécesseurs. Dans la majorité des mairies du pays gouvernait le Parti Populaire (droite) avec une bonne marge. Dans une situation marquée par la corruption comme second problème le plus important – le premier étant bien sûr le chômage - pour les citoyen.ne.s, selon le Centre de Recherches Sociologique (CIS), l'éthique s'est transformée en bannière de la « nouvelle politique ». Dans ce sens, les gestes symboliques comme la réduction des salaires des élu.e.s ou l'accord de ne plus se maintenir en poste plus de deux législatures ont eu un grand impact sur l'opinion publique, quoique leur impact structurel sur la vie de la classe travailleuse soit minimal. Dans cette même logique, des mesures ont été impulsées qui ont eu un appui considérable dans la société, sur les questions de transparence, de participation, de mémoire de la lutte démocratique et antifranquiste, ou celles relatives à l'augmentation des aides sociales. Tout cela prend place au milieu d'une offensive médiatique de grande ampleur de la part des milieux réactionnaires et conservateurs, incluant les principaux médias.

Au regard du développement de mesures de portée stratégique, il y a eu des différences importantes entre municipalités. Cette série de projets et décisions



requièrent non seulement la volonté politique de faire face à de grandes résistances de la classe dirigeante et ses pouvoirs associés, mais aussi un engagement préalable à nourrir le tissu social et politique du muscle qui rend possible de mener ces batailles, autrement dit à stimuler l'action des mouvements sociaux et populaires. Dans certaines municipalités, comme Cadix, l'engagement d'aller plus loin que la simple gestion a permis des projets avec un important potentiel de transformation, comme c'est le cas des clauses sociales dans les marchés publics (pour prendre en compte les critères environnementaux et d'insertion des travailleurs), la « municipalisation » (reprendre le contrôle public sur les services qui ont été privatisés) ou la protection de fournitures de base comme l'eau et l'électricité face à l'oligopole énergétique.

Le paradoxe de la dette

Dans certaines municipalités, la dette municipale constitue l'un des grands freins pour mettre en œuvre des mesures économiques qui améliorent substantiellement la vie des classes populaires et modifient la structure urbaine des villes. Après l'approbation de l'article 135 de la Constitution de la part du PP et du PSOE, le paiement de la dette devient prioritaire par rapport à la satisfaction des droits fondamentaux, ce qui suppose un étranglement des administrations locales qui accumulent des années de déficits. L'origine de cette dette a de nombreuses causes : le sous-financement de la part du Gouvernement central, des grands travaux d'utilité sociale nulle, la reprise de facto de compétences liées à des problèmes non résolus par d'autres niveaux de pouvoir, etc. Bien que le slogan de l'audit de la dette ait survolé de nombreux discours électoraux des candidatures du « changement », la réalité est qu'il n'a pas été une priorité dans la plupart des municipalités, ce qui n'a pas permis de mettre en exergue ce problème de façon compréhensible. Les discours de la totalité des mairies se sont limités à communiquer que, avec l'arrivée

du changement dans leurs administrations locales, le problème de la dette dans les municipalités est devenu moindre parce que le volume de celle-ci a été réduit, alors que les investissements sociaux ont augmenté. En effet, il y a deux types de dettes dans les municipalités : celles envers les banques et celles envers les fournisseurs, commerces, etc. La dette envers les petites entreprises a été diminuée puisque nombre d'entre elles ont dû fermer. La dette envers les banques a été augmentée pour réduire la dette envers les fournisseurs. La somme des deux reste quasiment semblable, mais la priorité est de rembourser les petites entreprises avant les banques. On a également réussi à forcer le gouvernement central de l'Etat espagnol à réduire la dette de certaines municipalités envers lui, dans le but de faire plus d'investissements sociaux. Ça a été obtenu grâce aux mobilisations et pressions de plusieurs municipalités « du changement », organisées à travers le Réseau Municipal contre la Dette Illégitime et les Coupes budgétaires. Il n'y a donc eu aucune coupe budgétaire dans les municipalités « du changement », ce qui est une bonne nouvelle.

Reste que ce discours de simple gestion raisonnable du paiement de la dette suppose d'assumer une certaine logique austéritaire, qui ne questionne pas la racine du problème, mais l'approfondit plutôt. Le problème n'est pas l'endettement, puisque si le gouvernement central ne fournit pas plus de ressources aux municipalités, elles sont dans leur droit légitime d'emprunter pour rencontrer les besoins de base de la population. Le problème est la façon dont cet endettement s'est produit (illégitime dans de nombreux cas) et que le paiement des institutions bancaires se retrouve prioritaire face à la satisfaction des revendications citoyennes quand elles ne s'accompagnent pas des ressources publiques nécessaires pour les satisfaire. Ainsi, dans leur intention de montrer que les nouveaux exécutifs municipaux « savent être meilleurs gestionnaires », elles tombent dans un piège qui aura des conséquences à moyen et long terme.



Le rôle du PSOE

Dans la plupart des municipalités, le soutien du PSOE est nécessaire pour approuver des mesures importantes. Cela oblige les « exécutifs du changement » à gérer une tension difficile. D'un côté, le Parti Socialiste est, avec le Parti Populaire, l'élément principal qui maintient en vie le régime né après le régime de Franco. De l'autre, une grande partie de la société pense que ce parti peut être un allié pour mettre en œuvre des politiques progressistes qui améliorent la vie des gens. Ceci est, de fait, ce qui a obligé le PSOE à devoir appuyer les candidatures du changement pour leur arrivée à l'exécutif, pour que le PP ne se maintienne pas dans les principaux mayorats. C'est pourquoi, alors que nous, exécutifs « du changement » et mouvements sociaux, les forçons à être obligés de soutenir certaines des mesures principales qui peuvent être exécutées depuis les conseils municipaux, il est nécessaire d'éviter d'incorporer symboliquement le PSOE dans le bloc du changement, puisque cela mettrait fin au potentiel de transformation de ce bloc.

Les limites des institutions

En plus du fait même de gouverner en minorité, la situation de nombreuses forces politiques encadrées dans le bloc du changement les expose à une série de limites objectives à l'heure d'avancer dans la transformation sociale. La dette mentionnée ci-dessus rejoint d'autres

facteurs économiques, juridiques et de compétences qui démontrent que les institutions ne sont pas des espaces neutres mais sont bien conçues par et pour la classe dirigeante. Cela accentue le déséquilibre du rapport de forces. En effet, la majorité des pressions sur les exécutifs viennent de la droite, qui possède le plus d'alliés actifs dans ces batailles.

Défis du futur

Nous devons juger de l'utilité des institutions actuelles pour la classe ouvrière sur base des avancées et limites qui découlent de notre présence en elles. Dans ce sens, chaque évaluation devrait être menée en prenant en compte une série d'objectifs. Le premier objectif serait de récolter des victoires pour les classes populaires pour améliorer leurs conditions de vie et permettre leur propre émancipation. Dans ce sens, quelques améliorations ont été conquises, quoique beaucoup reste à faire. Le deuxième objectif devrait être d'utiliser les institutions comme levier pour l'auto-organisation de la classe ouvrière, basé sur de nouveaux mécanismes de participation citoyenne. Le troisième objectif pourrait s'appuyer sur la démonstration des limites des institutions elles-mêmes pour augmenter le niveau de conscience de la majorité sociale, en soulignant le besoin de créer des contre-pouvoirs face à l'ordre actuel. Ce sont ces objectifs, encore incomplets, qui fondent les défis en cours du municipalisme dans l'Etat espagnol.

Le CEFAID asbl organise des cours d'initiation et de formation qualifiante :

› Initiation pour des jeunes entre 18 et 24 ans :

Agent(e) en tourisme

de mi-mai à fin juin 2018 de 9h à 17h

Employée en bureautique

de début novembre à mi-décembre 2017

Gestionnaire PC et Réseaux

de début novembre à mi-décembre 2017 9h à 17h

Webdesign

de début novembre à mi-décembre 2017 - 9h à 17h

› Formations qualifiantes :

Agent en tourisme

de septembre 2017 à août 2018, un stage en Espagne d'une durée de 10 semaines est prévu durant la formation.

Webdesign

de janvier à décembre 2018

Gestionnaire PC et réseaux & employé en bureautique

de janvier à décembre 2018.

Un stage en entreprise d'une durée de 7 semaines est prévu à l'issue de la formation.

Lieu : Avenue du parc 89 – 1060 Bruxelles

Info et renseignements : secretariat@cefaid.be - 02/537 04 87 ou 02/514 14 94

AGENDA

Jeudi 14 septembre 2017 de 12h à 20h

« **Commune hospitalière** » Stand de sensibilisation organisé par le Comité local de Schaerbeek dont Vie Féminine Bruxelles, au sein de la campagne du CNCD

Lieu : Place Colignon à Schaerbeek

Infos : Giorgia.scalmani@viefeminine.be

Jeudi 14 septembre 2017 à 14h

« **Atelier d'écriture créative** » 1ère séance du cycle Découverte et Expression (7 au total, 1 jeudi sur 2) organisé par Eneo, Mouvement social des Aînés

Lieu : A Schaerbeek – Salle à déterminer

Infos et inscriptions auprès de eneo.bruxelles@mc.be - 02 501 58 13 (entre 9h et 12h)

Vendredi 15 septembre 2017 de 10h à 16h30

« **Crise, digitalisation, emploi : Quel mouvement social pour changer la finance ?** » organisé par la CNE Finances avec le soutien de la CSC et du MOC Bruxelles. Avec Luc Mathieu, secrétaire général de la CFDT banques et assurances, Xavier Dupret, économiste à la Fondation Jacquemotte et Marc Maeschalck, philosophe à l'UCL.

Lieu : Rue Pléтинckx, 19 - 1000 Bruxelles – Entrée libre

Infos : Anne.Berney@acv-csc.be - 067/88 91 80

Jeudi 21 septembre 2017 de 19h à 21h

« **1917 – 2017 : changer le monde, oui... Mais Comment ?** » organisé par le CIEP-Bruxelles dans le cadre des Clés pour l'Action. Avec Carlos Crespo, militant progressiste travailleur dans l'associatif, Alain Adriens, porte parole du Mouvement politique des Objecteurs de croissance, Ugo Palheta, professeur à l'université de Lille3 et directeur de la revue Contretemps.

Lieu : Rue Pléтинckx, 19 - 1000 Bruxelles – Entrée libre

Infos : gilles.maufroy@mocbxl.be - 02 557 88 37

Lundi 25 ou jeudi 28 septembre 2017 (au choix) à 18h

Séances d'information pour un Séminaire-formation « **Préparation à la retraite** » organisées par Eneo, Mouvement social des Aînés

Lieu : Eneo – Bd Anspach, 111 – 1000 Bruxelles (6^e étage)

Infos et inscriptions auprès de eneo.bruxelles@mc.be - 02 501 58 13 (entre 9h et 12h)

Jeudi 28 septembre 2017 à 17h30

« **Pour le droit à l'avortement dans toute l'Europe ! Les Femmes décident !** » Manifestation en solidarité avec l'ensemble des femmes européennes, après la lutte exemplaire des femmes espagnoles en 2014 et polonaises en 2016, pour exiger les droits des femmes, la liberté à disposer de son corps, le droit à l'avortement et à la santé soient respectés dans tous les pays européens et inscrits comme droits fondamentaux pour l'égalité en Europe.

Cette manifestation, co-organisée par plusieurs associations belges et françaises, est réalisée dans le cadre de la Rencontre Européenne de la Marche Mondiale de Femmes, avec notamment la CNE, les Femmes CSC, le CNCD...

Lieu de départ : Quartier européen à Bruxelles

Infos : marcela@mondefemmes.org

Vendredi 13 octobre 2017 à 18h

Grand gala des associations africaines de Belgique - coopération Nord-Sud. Organisé par la Mutualité chrétienne et l'asbl Vitrine Africaine. Réservé aux associations.

Lieu : Au Bar Lounge du Birmingham Palace - Rue de Birmingham 112 à 1070 Anderlecht

Infos : cooperation.bxl@mc.be - 02/501 51 96

Samedi 25 novembre 2017

« **Stop aux violences envers les femmes** » Manifestation nationale féministe organisée par Mirabal Belgium (Plateforme de mouvements féministes qui luttent contre les violences faites aux femmes dont Vie Féminine)

Infos : facebook.com/mirabal.belgium

Jeudi 30 novembre 2017 - matin

La CSC, la FGTB et le Ciré organisent une matinée d'échanges **L'intégration et les droits des étrangers à Bruxelles**. elle portera notamment sur la question des sans-papiers et sera centré sur la question de l'égalité effective des droits.

Lieu : Parlement francophone bruxellois

Infos et inscription : CIRÉ asbl 02/629 77 16

Mardi 12 et mercredi 13 décembre 2017

Contre sommet et mobilisation Euro-Africaine pour **la Justice migratoire**. Organisé par le CNCD. Face aux politiques actuelles, une autre voie est possible. En route vers la Justice migratoire ! Ni repli sur soi, ni mondialisation débridée !

Lieu : A définir

Infos : CNCD – 02/5020 12 30

Pour s'abonner
au Chou de Bruxelles,
versez
10 euros sur le compte
799-5501554-07
avec la mention
« abonnement au Chou ».

Éditrice responsable:
Myriam Djegham
rue Pléтинckx, 19 - 1000 Bruxelles
Impression : CF2m ASBL
avenue du Parc, 87-89
1060 Bruxelles
tél : 02/538 01 92
fax : 02/534 38 89
Design : Pixel & CO



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles Capitale

culture.be